FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Basée sur Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par Règlement (UE) n° 2020/878



NOVASTOP OIL

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : NOVASTOP OIL
Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119969520-35
Type de produit REACH : Substance/UVCB
Numéro CAS : 398141-87-2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Lubrifiant

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée connue

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur de la fiche de données de sécurité

Novatio*

Industrielaan 5B

B-2250 Olen

2 +32 14 25 76 40

+32 14 22 02 66

info@novatio.be

*NOVATIO is a registered trademark of Novatech International N.V.

Fabricant du produit

Novatech International N.V.

Industrielaan 5B

B-2250 Olen

2 +32 14 85 97 37

4 +32 14 85 97 38

info@novatech.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

 $24h/24h \ (Consultation \ t\'el\'ephonique: \ anglais, \ français, \ allemand, \ n\'eerlandais):$

+32 14 58 45 45 (BIG)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Classe	Catégorie	Mentions de danger
Aquatic Chronic	catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Pas de mention

d'avertissement

Phrases H H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases P
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P391 Recueillir le produit répandu.

2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu

Rédigée par: Brandweerinformatiecentrum voor gevaarlijke stoffen vzw (BIG)

Technische Schoolstraat 43 A, B-2440 Geel

http://www.big.be

© BIG vzw

Date d'établissement: 2022-01-21

878-16239-032-fr-FF

Numéro de la révision: 0000 Numéro BIG: 67951

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom	N° CAS	Conc. (C)	Classification selon CLP	Note	Remarque	Facteurs M et
REACH n° d'enregistrement	N° CE					ETA
thiophène, tétrahydro-, 1,1-dioxyde,	398141-87-2	C>99%	Aquatic Chronic 2; H411	(1)(10)	UVCB	
dérivés 3-(C9-11-isoalkyloxy), riche en C10						
01-2119969520-35						

- (1) Texte intégral des phrases H et EUH: voir rubrique 16
- (10) Soumis aux restrictions de l'Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006

3.2. Mélanges

Ne s'applique pas

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Mesures générales:

Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin/service médical.

Après inhalation:

Transporter la victime à l'extérieur. En cas de problèmes respiratoires, consulter un médecin/service médical.

Après contact avec la peau:

Si possible, essuyer/enlever à sec le produit chimique. Rincer/se doucher immédiatement avec de l'eau (tiède).

Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec de l'eau (tiède). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste, consulter un médecin/service médical.

Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin/service médical. Ne pas attendre l'apparition de symptômes pour consulter le centre antipoison.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.2.1 Symptômes aigus

Après inhalation:

Pas d'effets connus.

Après contact avec la peau:

Pas d'effets connus.

Après contact avec les yeux:

Pas d'effets connus.

Après ingestion:

Pas d'effets connus.

4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Est repris ci-dessous lorsque disponible et applicable.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Petit incendie: Extincteur rapide à poudre ABC, Extincteur rapide à poudre BC, Extincteur rapide à mousse classe B, Extincteur rapide au CO2.

Grand incendie: Mousse classe B (non résistant à l'alcool).

5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

Petit incendie: Eau (extincteur rapide, dévidoir); risque d'extension de la flaque.

Grand incendie: Eau; risque d'extension de la flaque.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (oxydes de soufre, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone).

5.3. Conseils aux pompiers

5.3.1 Instructions:

Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée. Les eaux de rabattement peuvent être toxiques/corrosives. Tenir compte des liquides d'extinction polluants. Modérer l'emploi d'eau, si possible la recueillir/l'endiguer.

5.3.2 Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants (EN 374). Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034). Échauffement/feu: appareil respiratoire autonome (EN 136 + EN 137).

Date d'établissement: 2022-01-21

 Numéro de la révision: 0000
 Numéro BIG: 67951
 2 / 11

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas de flammes nues.

6.1.1 Equipement de protection pour les non-secouristes

Voir rubrique 8.2

6.1.2 Equipement de protection pour les secouristes

Gants (EN 374). Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034).

Vêtements de protection appropriés

Voir rubrique 8.2

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Recueillir le produit qui se libère. Endiguer le liquide répandu. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le liquide répandu dans un matériau inerte. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Porter le produit recueilli au fabricant/à une instance compétente. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur. Observer l'hygiène usuelle. Tenir l'emballage bien fermé. Ne pas rejeter les déchets à l'égout.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Conforme à la réglementation.

7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur, agents d'oxydation, agents de réduction.

7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Aucun renseignement disponible

7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Exposition professionnelle

a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous lorsque disponibles et applicables.

b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous lorsque disponibles et applicables.

8.1.2 Méthodes de prélèvement

Est repris ci-dessous lorsque disponible et applicable.

8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous lorsque disponibles et applicables.

8.1.4 Valeurs seuils

DNEL/DMEL - Travailleurs

NOVASTOP OIL

101710101			
Seuil (DNEL/DMEL)	Туре	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	24.7 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	350 mg/kg de nc/jour	

DNEL/DMEL - Grand public

NOVASTOP OIL

Seuil (DNEL/DMEL)	Туре	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	4.35 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	125 mg/kg de pc/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	2.5 mg/kg de pc/jour	

PNEC

NOVASTOP OIL

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	2.4 μg/l	

Date d'établissement: 2022-01-21

Numéro de la révision: 0000 Numéro BIG: 67951 3 / 11

Eau douce (rejets intermittents)	24 μg/l	
Eau de mer	0.33 μg/l	
Eau de mer (rejets intermittents)	3.3 μg/l	
STP	100 mg/l	
Sédiment d'eau douce	0.433 μg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	59.6 μg/kg sédiment dw	
Sol	85.3 μg/kg sol dw	
Oral	111.11 mg/kg alimentation	

8.1.5 Control banding

Est repris ci-dessous lorsque disponible et applicable.

8.2. Contrôles de l'exposition

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer l'hygiène usuelle. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

a) Protection respiratoire:

Protection respiratoire non requise dans des conditions normales.

b) Protection des mains:

Gants de protection contre les produits chimiques (EN 374).

c) Protection des yeux:

Protection des yeux non requise dans des conditions normales.

d) Protection de la peau:

Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034).

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir rubriques 6.2, 6.3 et 13

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect physique	Liquide
Viscosité	Visqueux
Odeur	Odeur faible
Seuil d'odeur	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Couleur	Ambre
Taille des particules	Sans objet (liquide)
Limites d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Inflammabilité	Non classé comme inflammable
Log Kow	4.11 ; Valeur expérimentale ; Méthode A.8 de l'UE ; 30 °C
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Viscosité cinématique	24.46 mm ² /s ; 40 °C ; ASTM D445
Point de fusion	<-20 °C ; OCDE 102
Point d'ébullition	382 °C; 1016 hPa; OCDE 103
Densité de vapeur relative	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Pression de vapeur	0.009 hPa ; 25 °C ; OCDE 104
Solubilité	L'eau ; 0.0054 g/100 ml ; 20 °C ; Méthode A.6 de l'UE
Densité relative	1.03 ; 20 °C ; OCDE 109
Densité absolue	1030 kg/m³ ; 20 °C ; OCDE 109
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Température d'auto-ignition	318 °C ; 1031 hPa - 1037 hPa ; Méthode A.15 de l'UE
Point d'éclair	122 °C ; 1016 hPa ; Méthode A.9 de l'UE
рН	Sans objet (insoluble dans l'eau)

9.2. Autres informations

Tension superficielle	46.5 mN/m ; 21 °C ; 0.005 % ; Méthode A.5 de l'UE
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés comburantes	Non comburant ; Méthode A.17 de l'UE

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

À température > point d'éclair: risque d'incendie/explosion accru.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun renseignement disponible.

Date d'établissement: 2022-01-21

 Numéro de la révision: 0000
 Numéro BIG: 67951
 4 / 11

10.4. Conditions à éviter

Mesures de précaution

Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Agents d'oxydation, agents de réduction.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (oxydes de soufre, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

11.1.1 Résultats d'essais

Toxicité aiguë

NOVASTOP OIL

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	•	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Équivalent à 16 CFR 1500.3	> 10267 mg/kg de pc	4 h	Rat (mâle)	Valeur expérimentale	
Dermique	DL50	Équivalent à 16 CFR 1500.3	4000 mg/kg de pc - 8000 mg/kg de pc	24 h	Lapin (mâle)	Valeur expérimentale	
Inhalation						Dispense de données	

Conclusion

Non classé pour la toxicité aiguë

Corrosion/irritation

NOVASTOP OIL

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	•	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Non irritant	16 CFR 1500.42		24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	Administration unique sans rinçage
Peau	Non irritant	16 CFR 1500.41	24 h	24; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	

Conclusion

Non classé comme irritant pour les voies respiratoires

Non classé comme irritant pour la peau

Non classé comme irritant pour les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

NOVASTOP OIL

7								
1	Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la	Remarque
							valeur	
I	Peau	Non	OCDE 406			Cobaye	Valeur	
-		sensibilisant				(masculin /	expérimentale	
						féminin)		

Conclusion

Non classé comme sensibilisant par inhalation

Non classé comme sensibilisant par voie cutanée

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

NOVASTOP OIL

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition		Détermination de la valeur
Par voie orale (sonde gastrique)	NOAEL	OCDE 408	500 mg/kg de pc/jour		Aucun effet		Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale
Dermique								Dispense de données
Inhalation								Dispense de données

Conclusion

Non classé pour la toxicité subchronique

Mutagénicité sur les cellules germinales (in vitro)

NOVASTOP OIL

Date d'établissement: 2022-01-21

 Numéro de la révision: 0000
 Numéro BIG: 67951
 5 / 11

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 471	Bacteria (S. typhimurium et E. coli)		Valeur expérimentale	
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 476	Souris (cellule de lymphome L5178Y)		Valeur expérimentale	
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 473	Lymphocytes humains		Valeur expérimentale	

Mutagénicité sur les cellules germinales (in vivo)

NOVASTOP OIL

Aucune donnée (expérimentale) disponible

Conclusion

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

Cancérogénicité

NOVASTOP OIL

Aucune donnée (expérimentale) disponible

Conclusion

Non classé pour la cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

NOVASTOP OIL

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	OCDE 414	1000 mg/kg de pc/jour	14 jours (gestation, tous les jours)	Rat (masculin / féminin)	Aucun effet		Valeur expérimentale
Toxicité maternelle (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	OCDE 414	600 mg/kg de pc/jour	14 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	OCDE 421	300 mg/kg de pc/jour	8 semaine(s)	Rat (masculin / féminin)	Aucun effet		Valeur expérimentale

Conclusion

Non classé pour la toxicité pour la reproduction ou la toxicité pour le développement

Toxicité autres effets

NOVASTOP OIL

Aucune donnée (expérimentale) disponible

Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

NOVASTOP OIL

Pas d'effets connus.

11.2. Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune preuve de propriétés perturbant le système endocrinien

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

NOVASTOP OIL

TO VALSTOT OIL								
	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception	Eau	Détermination de la
						de test	douce/salée	valeur
Toxicité aiguë poissons	LL50	OCDE 203	2.4 mg/l	96 h	Oncorhynchus	Système	Eau douce	Valeur
					mykiss	statique	(non salée)	expérimentale;
								Concentration
								nominale

Date d'établissement: 2022-01-21

Numéro de la révision: 0000 Numéro BIG: 67951 6 / 11

Toxicité aiguë crustacés	CE50	OCDE 202	4.6 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	NOELR	OCDE 201	0.313 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Taux de croissance
Toxicité chronique poissons								Dispense de données
Toxicité chronique crustacés aquatiques								Dispense de données
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE50	OCDE 209	> 10000 mg/l	3 h	Boue activée	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale

Conclusion

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

NOVASTOP OIL

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301B	9.6 %	28 jour(s)	Valeur expérimentale

Conclusion

Eau

Difficilement biodégradable dans l'eau

12.3. Potentiel de bioaccumulation

NOVASTOP OIL

BCF poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Détermination de la valeur
BCF		31; Poids frais	8 semaine(s)	Cyprinus carpio	Valeur expérimentale

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
Méthode A.8 de l'UE		4.11	30 °C	Valeur expérimentale

Conclusion

Faible potentiel de bioaccumulation (FCB < 500)

12.4. Mobilité dans le sol

NOVASTOP OIL

(log) Koc

Paramètre	Méthode		Détermination de la valeur
log Koc	OCDE 121	3.25	Valeur expérimentale

Conclusion

Faible potentiel de mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

La substance ne répond pas aux critères PBT ni aux critères vPvB selon l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006, et n'est donc ni PBT, ni vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Il n'y a aucune preuve de propriétés perturbant le système endocrinien

12.7. Autres effets néfastes

NOVASTOP OIL

Gaz à effet de serre

Non repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 517/2014)

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

Union européenne

Date d'établissement: 2022-01-21

 Numéro de la révision: 0000
 Numéro BIG: 67951
 7 / 11

Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par Règlement (UE) n° 1357/2014 et Règlement (UE) n° 2017/997. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, de préférence en accord avec les autorités (environnementales) concernées.

13.1.2 Méthodes d'élimination

Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Porter à un centre agréé de collecte des déchets.

13.1.3 Emballages

Union européenne

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 10* (emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU Nom d'expédition Marque matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (thiophène, tétrahydro, 1,1-dioxyde, dérivés 3-(C9-11-soalkyloxy), riche en CIO) 14.3. Classe(s) de danger pour le transport Numéro of didentification du danger 90		e (ADR)					
14. 2. Designation officielle de transport de l'ONU Norm d'expédition matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (thiophène, tétrahydro-, 1,1-dioxyde, dérivés 3-(C9-11-soalkyloxy), riche en C10) 14. 3. Classels) de danger pour le transport Numéro d'identification du danger 90 90 90 90 90 90 90 9	14.		2082				
Nom d'expédition matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (thiophène, tétrahydro, 1,1-dioxyde, dérivés 3- (C9-11-soalkyloxy), riche en C10) 14.3. Classels) de danger pour le transport Numéro d'identification du danger 90 Classe 9 Close de classification M6 14. Sproupe d'emballage III Efficuentes 9 14. Sproupe d'emballage III Efficuentes 9 14. Sproupe d'emballage III Efficuentes 9 Efficientes 9 Efficient			3082				
liquide, n.s.a. (thiophene, tetrahydro., 1,1-dioxyde, dérivés 3-(C9-11-isoalkyloxy), riche en C10) 14.3. Classe(s) de danger pour le transport Numéro d'identification du danger 90	14.	·	matière dangarause du naint de vue de l'environnement				
C3-11-isoalkyloxyl, riche en C10		INOM a expedition	· ·				
14.3. Classe(s) de danger pour le transport Numér of identification du danger Social de de desistification M6 M6							
Numéro d'identification du danger Classe Cla			(C3-11-ISOalkyloxy), Tiche en C10)				
Classe 9 M6 14. 4. Groupe of emballage III	14.	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					
Code de classification M6 14. 4. Groupe d'emballage III							
14.4. Groupe d'emballage Groupe d'emballage Groupe d'emballage Etiquettes 9 14.5. Dangers pour l'environnement Marque matière dangereuse pour l'environnement Oui 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales Dispositions spéciales Dispositions spéciales Oispositions spéciales Oisposi							
Groupe d'emballage Étiquettes 9 14.5. Dangers pour l'environnement Marque matière dangereuse pour l'environnement 16.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales Dispositions spéciales Dispositions spéciales Dispositions spéciales Dispositions spéciales Ouantités limitées Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute de fer (RID) 14.1. Numéro ONU Numéro ONU Nom d'expédition Nom d'expédition Numéro d'identification du danger Classe Ocade de classification du danger Groupe d'emballage Groupe d'emballage Groupe d'emballage Efiquettes 9 14.5. Dangers pour l'environnement Marque matière dangereuse pour l'environnement Marque matière speciales Dispositions spéciales Dispositions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales Dispositions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales Dispositions spéciales Dispositions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales Dispositions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales Dispositions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions pa		Code de classification	M6				
Etiquettes	14.	4. Groupe d'emballage					
14.5. Dangers pour l'environnement Marque maitére dangereuse pour l'environnement Dispositions spéciales Dispositi		Groupe d'emballage	III				
Marque matière dangereuse pour l'environnement 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales Dispositions spéciales Dispositions spéciales Oispositions spéciales Oispositions spéciales Oispositions spéciales Oispositions spéciales Oispositions spéciales Oispositions spéciales Ouantités limitées Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute chemin de fer (RID) 14.1. Numéro ONU Nom d'expédition Nom d'expéditio		Étiquettes	9				
14.5. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales Ouantités limitées Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute de fer (RID) 14. 1. Numéro ONU Numéro d'édentification du danger Olasse Casse(s) de danger pour le transport Numéro d'dentification du danger Olasse Code de classification M6 14. 4. Groupe d'émballage Groupe d'emballage Groupe d'emballage Etiquettes Groupe d'emballage Etiquettes Jispositions spéciales Dispositions péciales Dispositions péc	14.	5. Dangers pour l'environnement					
Dispositions spéciales Dispositions spéciales Dispositions spéciales Dispositions spéciales Dispositions spéciales Oispositions spéciales Quantités limitées Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute chemin de fer (RID) 14.1. Numéro ONU Numéro ONU Nom d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (thiophène, tétrahydro-, 1,1-dioxyde, dérivés 3- (C9-11-isoalkyloxy), riche en C10) 14.3. Classe(s) de danger pour le transport Numéro d'identification du danger Classe Quantités limitées Quantités li		Marque matière dangereuse pour l'environnement	oui				
Dispositions spéciales Dispositions spéciales Dispositions spéciales Quantités limitées Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute Chemin de fer (RID) 14.1. Numéro ONU Numéro ONU Numéro ONU Nom d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (thiophène, tétrahydro-, 1,1-dioxyde, dérivés 3- (C9-11-isoalkyloxy), riche en C10) 14.3. Classe(s) de danger pour le transport Numéro d'identification du danger Quasse Quantités limitées Dispositions péciales Quantités limitées Quantités	14.	6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	·				
Dispositions spéciales Dispositions spéciales Quantités limitées Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute de l'Al. Numéro ONU Numéro ONU Nom d'expédition		Dispositions spéciales	274				
Dispositions spéciales Dispositions spéciales Quantités limitées Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute chemin de fer (RID) 14.1. Numéro ONU Nom d'expédition		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	335				
Dispositions spéciales Quantités limitées Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute de l'A. Numéro ONU Numéro ONU Numéro ONU Nom d'expédition Nom d'expédition Nom d'expédition Nom d'expédition Numéro d'identification du danger Quantités limitées Groupe d'emballage Groupe d'emballage Groupe d'emballage Illi Létiquettes Quantités dangereuse pour l'environnement Marque matière dangereuse pour l'environnement Objossitions spéciales Dispositions spéciales Dispo		· · · · ·					
Quantités limitées Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute de l'environnement, liquide, n.s.a. (thiophène, tétrahydro-, 1,1-dioxyde, dérivés 3- (C9-11-isoalkyloxy), riche en C10) 14.1. Numéro ONU Nom d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (thiophène, tétrahydro-, 1,1-dioxyde, dérivés 3- (C9-11-isoalkyloxy), riche en C10) 14.3. Classe(s) de danger pour le transport Numéro d'identification du danger Que de classification M6 14. 4. Groupe d'emballage Groupe d'emballage Groupe d'emballage Groupe d'emballage Ill Etiquettes 9 14. 5. Dangers pour l'environnement Marque matière dangereuse pour l'environnement Oui 14. 6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales Dispositions spéciales Dispositions spéciales Dispositions spéciales Oispositions spéciales Quantités limitées Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute voies de navigation intérieures (ADN) 14. Numéro ONU Numéro ONU Numéro ONU Numéro ONU Nom d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (thiophène, tétrahydro-, 1,1-dioxyde, dérivés 3- (C9-11-isoalkyloxy), riche en C10)		,					
Chemin de fer (RID) 14.1. Numéro ONU Numéro ONU Numéro ONG Nom d'expédition 13.6. Classe(s) de danger pour le transport Numéro d'identification du danger Classe Code de classification Code de classification M6 14.5. Dangers pour l'environnement Marque matière dangereuse pour l'environnement Marque matière dangereuse pour l'environnement Marque matière dangereuse pour l'environnement Dispositions spéciales D							
Chemin de fer (RID) 14.1. Numéro ONU Numéro ONU Nom d'expédition Nom d'expéditio		Quantities infilitees					
14. 2. Désignation officielle de transport de l'ONU Nom d'expédition matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (thiophène, tétrahydro-, 1,1-dioxyde, dérivés 3-(C9-11-isoalkyloxy), riche en C10) 14. 3. Classe(s) de danger pour le transport Numéro d'identification du danger Classe Code de classification M6 14. 4. Groupe d'emballage Groupe d'emballage Groupe d'emballage III Etiquettes 19. 14. 5. Dangers pour l'environnement Marque matière dangereuse pour l'environnement Dispositions spéciales Dispositions spéciales Dispositions spéciales Dispositions spéciales Oui 14. 6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales Dispositions spéciales		` '					
Nom d'expédition matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (thiophène, tétrahydro-, 1,1-dioxyde, dérivés 3- (C9-11-isoalkyloxy), riche en C10) 14.3. Classe(s) de danger pour le transport Numéro d'identification du danger 90 Classe 99 Code de classification M6 14.4. Groupe d'emballage Groupe d'emballage III Etiquettes 99 14.5. Dangers pour l'environnement oui 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales 375 Dispositions spéciales 375 Dispositions spéciales 375 Dispositions spéciales 601 Quantités limitées Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute Voies de navigation intérieures (ADN) 14. 1. Numéro ONU Numéro ONU Numéro ONU Nom d'expédition matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (thiophène, tétrahydro-, 1,1-dioxyde, dérivés 3- (C9-11-isoalkyloxy), riche en C10)		Numéro ONU	3082				
liquide, n.s.a. (thiophène, tétrahydro-, 1,1-dioxyde, dérivés 3-(C9-11-isoalkyloxy), riche en C10) 14.3. Classe(s) de danger pour le transport Numéro d'identification du danger 90 Classe 9 Code de classification M6 14.4. Groupe d'emballage III Étiquettes 9 14.5. Dangers pour l'environnement oui 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales 274 Dispositions spéciales 335 Dispositions spéciales 375 Dispositions spéciales 601 Quantités limitées Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute voies de navigation intérieures (ADN) 14. 1. Numéro ONU 3082 Numéro ONU 3082 Numéro officielle de transport de l'ONU Nom d'expédition matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (thiophène, tétrahydro-, 1,1-dioxyde, dérivés 3-(C9-11-isoalkyloxy), riche en C10)	14.	4.2. Désignation officielle de transport de l'ONU					
Numéro d'identification du danger Classe Quode de classification M6 14.4. Groupe d'emballage Groupe d'emballage Étiquettes 19 14.5. Dangers pour l'environnement Marque matière dangereuse pour l'environnement Dispositions spéciales Dispositions spéciales Dispositions spéciales Dispositions spéciales Quantités limitées Quantités limitées Imballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute voies de navigation intérieures (ADN) 14.1. Numéro ONU Numéro ONU Numéro ONU Numéro ONU Nom d'expédition matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (thiophène, tétrahydro-, 1,1-dioxyde, dérivés 3-(C9-11-isoalkyloxy), riche en C10)		Nom d'expédition	liquide, n.s.a. (thiophène, tétrahydro-, 1,1-dioxyde, dérivés 3-				
Numéro d'identification du danger Classe Quode de classification M6 14.4. Groupe d'emballage Groupe d'emballage Etiquettes 14.5. Dangers pour l'environnement Marque matière dangereuse pour l'environnement Dispositions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales Ouantités limitées Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute woies de navigation intérieures (ADN) 14.1. Numéro ONU Numéro ONU Numéro ONU Numéro ONU Numéro ONU Nom d'expédition matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (thiophène, tétrahydro-, 1,1-dioxyde, dérivés 3-(C9-11-isoalkyloxy), riche en C10)	14.	3. Classe(s) de danger pour le transport	•				
Classe Code de classification M6 14.4. Groupe d'emballage Groupe d'emballage Étiquettes 14.5. Dangers pour l'environnement Marque matière dangereuse pour l'environnement Dispositions spéciales Disposition			90				
Code de classification 14.4. Groupe d'emballage Groupe d'emballage Étiquettes 9 14.5. Dangers pour l'environnement Marque matière dangereuse pour l'environnement Dispositions spéciales Dispositions spéciales Dispositions spéciales Quantités limitées Quantités limitées Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute matières ONU 14. 1. Numéro ONU Nom d'expédition matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (thiophène, tétrahydro-, 1,1-dioxyde, dérivés 3-(C9-11-isoalkyloxy), riche en C10)			9				
14.4. Groupe d'emballage Groupe d'emballage Étiquettes 9 14.5. Dangers pour l'environnement Marque matière dangereuse pour l'environnement Dispositions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales Dispositions spéciales Dispositions spéciales Ouantités limitées Guantités limitées Finballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute la l. Numéro ONU Numéro ONU Numéro ONU Numéro ONU Numéro ONU Numéro ONU Nom d'expédition matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (thiophène, tétrahydro-, 1,1-dioxyde, dérivés 3- (C9-11-isoalkyloxy), riche en C10)			M6				
Groupe d'emballage Étiquettes 9 14.5. Dangers pour l'environnement Marque matière dangereuse pour l'environnement Dispositions spéciales Dispositions intérieures Quantités limitées Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute l'oies de navigation intérieures (ADN) 14.1. Numéro ONU Numéro ONU Numéro ONU Numéro ONU Nom d'expédition matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (thiophène, tétrahydro-, 1,1-dioxyde, dérivés 3- (C9-11-isoalkyloxy), riche en C10)	1/1		INIO				
Etiquettes 9	14.		III				
14.5. Dangers pour l'environnement Marque matière dangereuse pour l'environnement 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute matière onu pas peser plus de 30 kg. (masse brute matière onu pas peser plus de 30 kg. (masse brute de navigation intérieures (ADN) 14.1. Numéro ONU Numéro ONU Numéro ONU Nom d'expédition matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (thiophène, tétrahydro-, 1,1-dioxyde, dérivés 3- (C9-11-isoalkyloxy), riche en C10)							
Marque matière dangereuse pour l'environnement oui 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales Dispositions spéciales Dispositions spéciales Dispositions spéciales Dispositions spéciales Dispositions spéciales Ouantités limitées Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute matières onu Voies de navigation intérieures (ADN) 14.1. Numéro ONU Numéro ONU Numéro ONU Numéro ONU Nom d'expédition matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (thiophène, tétrahydro-, 1,1-dioxyde, dérivés 3- (C9-11-isoalkyloxy), riche en C10)	11						
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales Dispositions spéciales Dispositions spéciales Dispositions spéciales Dispositions spéciales Ouantités limitées Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute la	14.		oui				
Dispositions spéciales Dispositions spéciales Dispositions spéciales Dispositions spéciales Dispositions spéciales Ouantités limitées Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute matière ONU Numéro ONU Numéro ONU Nom d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (thiophène, tétrahydro-, 1,1-dioxyde, dérivés 3- (C9-11-isoalkyloxy), riche en C10)	4.4		oui				
Dispositions spéciales Dispositions spéciales Dispositions spéciales Ouantités limitées Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute matières ONU 14.1. Numéro ONU Numéro ONU Numéro ONU Nom d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (thiophène, tétrahydro-, 1,1-dioxyde, dérivés 3- (C9-11-isoalkyloxy), riche en C10)	14.		274				
Dispositions spéciales Dispositions spéciales Quantités limitées Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute matières ONU 14.1. Numéro ONU Numéro ONU Numéro ONU Nom d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (thiophène, tétrahydro-, 1,1-dioxyde, dérivés 3-(C9-11-isoalkyloxy), riche en C10)		<u> </u>					
Dispositions spéciales Quantités limitées Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute matière ONU 14.1. Numéro ONU Numéro ONU Numéro ONU 13082 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU Nom d'expédition matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (thiophène, tétrahydro-, 1,1-dioxyde, dérivés 3-(C9-11-isoalkyloxy), riche en C10)		•					
Quantités limitées Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute voies de navigation intérieures (ADN) 14.1. Numéro ONU Numéro ONU 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU Nom d'expédition matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (thiophène, tétrahydro-, 1,1-dioxyde, dérivés 3- (C9-11-isoalkyloxy), riche en C10)		· · · · · ·					
matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute Voies de navigation intérieures (ADN) 14.1. Numéro ONU Numéro ONU Nom d'expédition matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (thiophène, tétrahydro-, 1,1-dioxyde, dérivés 3- (C9-11-isoalkyloxy), riche en C10)		Dispositions spéciales	601				
Voies de navigation intérieures (ADN) 14.1. Numéro ONU Numéro ONU 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU Nom d'expédition matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (thiophène, tétrahydro-, 1,1-dioxyde, dérivés 3-(C9-11-isoalkyloxy), riche en C10)		Quantités limitées					
14.1. Numéro ONU Numéro ONU 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU Nom d'expédition matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (thiophène, tétrahydro-, 1,1-dioxyde, dérivés 3-(C9-11-isoalkyloxy), riche en C10)			matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)				
Numéro ONU 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU Nom d'expédition matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (thiophène, tétrahydro-, 1,1-dioxyde, dérivés 3-(C9-11-isoalkyloxy), riche en C10)		-					
14.2. <u>Désignation officielle de transport de l'ONU</u> Nom d'expédition matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (thiophène, tétrahydro-, 1,1-dioxyde, dérivés 3- (C9-11-isoalkyloxy), riche en C10)	14.		3083				
Nom d'expédition matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (thiophène, tétrahydro-, 1,1-dioxyde, dérivés 3-(C9-11-isoalkyloxy), riche en C10)	11		J2002				
liquide, n.s.a. (thiophène, tétrahydro-, 1,1-dioxyde, dérivés 3- (C9-11-isoalkyloxy), riche en C10)	14.		matière dangerouse du point de vue de l'environnement				
(C9-11-isoalkyloxy), riche en C10)		INOM a expedition	·				
			(C3-11-150dikyloxy), fiche en C10)				

Numéro de la révision: 0000 Numéro BIG: 67951 8 / 11

Date d'établissement: 2022-01-21

1_,	
Classe	9
Code de classification	M6
1.4. Groupe d'emballage	
Groupe d'emballage	
Étiquettes	9
1.5. Dangers pour l'environnement	oui
Marque matière dangereuse pour l'environnement	Jour
1.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales	274
Dispositions speciales	335
Dispositions speciales	375
Dispositions speciales	601
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les
Quantites illilitées	matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse bru
(IMDG/IMSBC)	
I. <u>1. Numéro ONU</u>	
Numéro ONU	3082
.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
Nom d'expédition	environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (thiophene tetrahydro-, 1,1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivates, C10-rich)
4.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	9
I.4. Groupe d'emballage	
Groupe d'emballage	III
Étiquettes	9
1.5. Dangers pour l'environnement	
Polluant marin	P
Marque matière dangereuse pour l'environnement	oui
1.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274
Dispositions spéciales	335
Dispositions spéciales	969
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse bru
1.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments	s de l'OMI
Annexe II de Marpol 73/78	Sans objet, basé sur les informations disponibles
	sans objet, base sur les informations disponibles
ICAO-TI/IATA-DGR) 1.1. Numéro ONU	
ICAO-TI/IATA-DGR) 1.1. Numéro ONU Numéro ONU	Sans objet, base sur les informations disponibles 3082
ICAO-TI/IATA-DGR) 1.1. Numéro ONU Numéro ONU	3082
ICAO-TI/IATA-DGR) 1.1. Numéro ONU Numéro ONU 1.2. Désignation officielle de transport de l'ONU Nom d'expédition	environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (thiophene tetrahydro-, 1,1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivates, C10-rich)
ICAO-TI/IATA-DGR) 1.1. Numéro ONU Numéro ONU 1.2. Désignation officielle de transport de l'ONU Nom d'expédition	environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (thiophene tetrahydro-, 1,1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivates,
ICAO-TI/IATA-DGR) 1.1. Numéro ONU Numéro ONU 1.2. Désignation officielle de transport de l'ONU Nom d'expédition 1.3. Classe(s) de danger pour le transport Classe 1.4. Groupe d'emballage	environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (thiophene tetrahydro-, 1,1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivates, C10-rich)
ICAO-TI/IATA-DGR) 1.1. Numéro ONU Numéro ONU 1.2. Désignation officielle de transport de l'ONU Nom d'expédition 1.3. Classe(s) de danger pour le transport Classe	environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (thiophene tetrahydro-, 1,1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivates, C10-rich)
ICAO-TI/IATA-DGR) 1.1. Numéro ONU Numéro ONU 1.2. Désignation officielle de transport de l'ONU Nom d'expédition 1.3. Classe(s) de danger pour le transport Classe 1.4. Groupe d'emballage	environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (thiophene tetrahydro-, 1,1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivates, C10-rich)
ICAO-TI/IATA-DGR) 1.1. Numéro ONU Numéro ONU 1.2. Désignation officielle de transport de l'ONU Nom d'expédition 1.3. Classe(s) de danger pour le transport Classe 1.4. Groupe d'emballage Groupe d'emballage Étiquettes 1.5. Dangers pour l'environnement	environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (thiophene tetrahydro-, 1,1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivates, C10-rich)
ICAO-TI/IATA-DGR) 1.1. Numéro ONU Numéro ONU 1.2. Désignation officielle de transport de l'ONU Nom d'expédition 1.3. Classe(s) de danger pour le transport Classe 1.4. Groupe d'emballage Groupe d'emballage Étiquettes	environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (thiophene tetrahydro-, 1,1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivates, C10-rich)
ICAO-TI/IATA-DGR) 1.1. Numéro ONU Numéro ONU 1.2. Désignation officielle de transport de l'ONU Nom d'expédition 1.3. Classe(s) de danger pour le transport Classe 1.4. Groupe d'emballage Groupe d'emballage Étiquettes 1.5. Dangers pour l'environnement Marque matière dangereuse pour l'environnement	and a substance, liquid, n.o.s. (thiophene tetrahydro-, 1,1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivates, C10-rich) 9 III 9 oui
ICAO-TI/IATA-DGR) 1. Numéro ONU Numéro ONU 1. Désignation officielle de transport de l'ONU Nom d'expédition 1. Classe(s) de danger pour le transport Classe 1. Groupe d'emballage Groupe d'emballage Étiquettes 1. Dangers pour l'environnement Marque matière dangereuse pour l'environnement 1. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales	environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (thiophene tetrahydro-, 1,1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivates, C10-rich) 9
ICAO-TI/IATA-DGR) 1. Numéro ONU Numéro ONU 1. Désignation officielle de transport de l'ONU Nom d'expédition 1. Classe(s) de danger pour le transport Classe 1. Groupe d'emballage Groupe d'emballage Étiquettes 1. Dangers pour l'environnement Marque matière dangereuse pour l'environnement 1. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	and a substance, liquid, n.o.s. (thiophene tetrahydro-, 1,1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivates, C10-rich) 9 III 9 oui
ICAO-TI/IATA-DGR) 1. Numéro ONU Numéro ONU 1. Désignation officielle de transport de l'ONU Nom d'expédition 1. Classe(s) de danger pour le transport Classe 1. Groupe d'emballage Groupe d'emballage Étiquettes 1. Dangers pour l'environnement Marque matière dangereuse pour l'environnement 1. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales Dispositions spéciales Dispositions spéciales	and a substance, liquid, n.o.s. (thiophene tetrahydro-, 1,1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivates, C10-rich) 9 III 9 oui
ICAO-TI/IATA-DGR) 1. Numéro ONU Numéro ONU 1. Désignation officielle de transport de l'ONU Nom d'expédition 1. Classe(s) de danger pour le transport Classe 1. Groupe d'emballage Groupe d'emballage Étiquettes 1. Dangers pour l'environnement Marque matière dangereuse pour l'environnement 1. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales Dispositions spéciales	and an arrange of the state of

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation européenne:

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

	Teneur en COV	Remarque
- 1	0 %	

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Date d'établissement: 2022-01-21

Numéro de la révision: 0000 Numéro BIG: 67951 9 / 11

Seuils en conditions normales

Substance ou catégorie		Seuil haut (en tonnes)	·	Pour cette substance ou ce mélange, il faut appliquer la règle d'addition pour:
E2 Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie chronique 2	200	500	Aucun(e)	Écotoxicité

REACH Annexe XVII - Restriction

Soumis aux restrictions de l'Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

	Dénomination de la substance, du groupe de substances ou du mélange	Conditions de restriction
· NOVASTOP OIL	Substances ou mélanges liquides qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008: a) les classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F; b) les classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10; c) la classe de danger 4.1; d) la classe de danger 5.1.	1. Ne peuvent être utilisés: — dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des cendriers, — dans des farces et attrapes, — dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs. 2. Les articles non conformes aux exigences du paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le marché. 3. Ne peuvent être mis sur le marché s'ils contiennent un colorant, excepté pour des raisons fiscales, un parfum ou les deux et: — s'ils peuvent être utilisés comme combustible dans des lampes à huile décoratives destinées au grand public, — s'ils présentent un danger en cas d'aspiration et sont étiquetés H304. 4. Les lampes à huile décoratives destinées au grand public ne peuvent être mises sur le marché que si elles sont conformes à la norme européenne sur les lampes à huiles décoratives (EN 14059) adoptée par le Comité européen de normalisation (CEN). 5. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances et mélanges dangereux, les fournisseurs veillent à ce que les produits qu'ils mettent sur le marché respectent les exigences suivantes: a) l'emballage des huiles lampantes étiquetées avec H304 et destinées au grand public porte la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Tenir les lampes remplies de ce liquide hors de portée des enfants" et, à compter du 1 er décembre 2010, "L'ingestion d'huile, même en petite quantité ou par succion de la mèche, peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales"; b) l'emballage des allume-feu liquides étiquetés avec H304 et destinés au grand public porte, à compter du 1 er décembre 2010, la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Une seule gorgée d'allume-feu peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales"; c) les huiles lampantes e

<u>Législation nationale Belgique</u> <u>NOVASTOP OIL</u>

Aucun renseignement disponible

Législation nationale Pays-Bas

NOVASTOP OIL

Waterbezwaarliikheid	A (2): Algemene Beoordelingsmethodiek (ABM)
TV atc. bczwaariijkiicia	r (2), rigement beoordeningsmethodick (ribit)

<u>Législation nationale France</u> <u>NOVASTOP OIL</u>

Aucun renseignement disponible

Législation nationale Allemagne

NOVASTOP OIL

WGK	2; Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen (AwSV) - 18. April 2017
TA-Luft	5.2.5/I

<u>Législation nationale Autriche</u>

Aucun renseignement disponible

<u>Législation nationale UK</u> <u>NOVASTOP OIL</u>

Aucun renseignement disponible

Autres données pertinentes

NOVASTOP OIL

Aucun renseignement disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée.

Date d'établissement: 2022-01-21

Numéro de la révision: 0000 Numéro BIG: 67951 10 / 11

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral de toute phrase H et EUH visée à la rubrique 3:

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(*) CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG

ADI Acceptable daily intake

AOEL Acceptable operator exposure level
CE50 Concentration Efficace 50 %
CL50 Concentration Létale 50 %

CLP (EU-GHS) Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)

DL50 Dose Létale 50 %

DMEL Derived Minimal Effect Level
DNEL Derived No Effect Level

ErC50 EC50 in terms of reduction of growth rate

ETA Estimation de la Toxicité Aiguë
NOAEL NO Observed Adverse Effect Level
NOEC No Observed Effect Concentration

OCDE Organisation de Coopération et de Développement Économiques

PBT Persistant, Bioaccumulable & Toxique
PNEC Predicted No Effect Concentration
STP Sludge Treatment Process

vPvB very Persistent & very Bioaccumulative

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s' appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bons sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité n'a été établie que pour être utilisée au sein de l' Union européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation à d'autres pays est à vos risques et périls. L' utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles quénoncées dans votre contrat de licence ou, à défaut, dans les conditions générales de BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez le contrat/les conditions mentionné(es) po

Numéro de la révision: 0000 Numéro BIG: 67951 11 / 11

Date d'établissement: 2022-01-21